

Le comité départemental de l'Essonne de Judo-Jujitsu, recrute un conseiller technique fédéral Homme ou Femme, titulaire du DESJEPS spécialité « Performance Sportive mention Judo » ou du BEES 2^{ème} degré option Judo-Jujitsu. Les candidatures de titulaires du DEJEPS spécialité « Performance Sportive mention Judo » ou BEES 1^{er} degré de judo seront étudiées sous réserve d'un projet de formation à court terme visant l'obtention du DESJEPS.

Les candidatures (lettre de motivation, CV et carte professionnelle) sont à adresser par mail avant le : **15/09/2022** aux personnes suivantes :

EMAIL : fabrice.guilley@wanadoo.fr
cecile.grasso@ffjudo.com
mabelle.jarmuzek@ffjudo.com

Les dates des entretiens seront prévues entre le **19 et 21 septembre 2022**.

Intitulé de la fonction	Conseiller ou Conseillère Technique Fédéral
Type de Contrat de travail	Contrat à Durée Indéterminée à temps plein (période d'essai de 2 mois)
Date prévisionnelle d'embauche	01/10/2022
Rémunération	Rémunération mensuelle brute : 2400 euros Avantages : Téléphone Classification : Technicien – groupe 5 de la CCNS

OBJET DU POSTE

- Conseiller ou Conseillère Technique Fédéral (CTF) auprès du comité départemental de l'Essonne de Judo-Jujitsu pour assurer le développement et la coordination d'actions mises en œuvre par le comité ;
- Membre de l'Équipe Technique Régionale (ETR) ; Il ou Elle participe aux réunions ;
- Les missions sont principalement effectuées pour le compte du comité départemental de l'Essonne de Judo-Jujitsu ;
- Les missions sont définies et précisées pour chaque olympiade sportive par une lettre de mission qui peut être ajustée, si besoin, annuellement ;
- Les missions sont évolutives dans leur contenu et leur répartition et pourront justifier la mise en place d'un plan individuel de formation ;

PRINCIPALES ACTIVITES

- Relais de l'action fédérale en direction des clubs et travail de proximité avec les clubs : informations et conseils, soutien aux projets associatifs, promotion, ...
- Organisation et suivi des activités fédérales (statistiques, ...) et coordination des manifestations du comité de l'Essonne de Judo-Jujitsu ;
- Accompagnement sportif et technique auprès des licenciés du comité départemental de l'Essonne de Judo-Jujitsu et logistique événementielle ;
- Encadrement des stages sportifs, regroupement, action de détection et de formation des jeunes sportifs ;
- Intervention sur la formation initiale et continue des enseignants du comité départemental de l'Essonne de Judo-Jujitsu ;
- Assure la mise en œuvre et le suivi d'actions de prévention de la violence, de la délinquance et du dopage ;

- Participation aux réunions statutaires et réunions de commissions du comité départemental de l'Essonne de Judo-Jujitsu ;
- Participation à quelques évènements organisés par le comité départemental de l'Essonne de Judo-Jujitsu ;
- Participation aux réunions et missions de l'ETR et aux stages de formation de l'encadrement technique ;

Autonomie : Lorsqu'une décision importante doit être prise concernant le fonctionnement d'une des structures de travail, le CTF doit en référer au Directeur ou Directrice de l'ETR. Le ou la CTF rend compte de son activité chaque mois auprès du président du comité départemental de l'Essonne de Judo-Jujitsu et du DTR.

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Durée du temps de travail : Temps plein – le volume annuel de travail est fixé à 1575 heures effectives, auxquelles s'ajoute la journée de solidarité définie à l'article L.212-16 du code du travail, la durée hebdomadaire du travail pouvant varier sur tout ou partie de l'année et le repos hebdomadaire n'est pas habituellement donné le dimanche.

L'organisation du temps de travail sera planifiée chaque année en cohérence avec la lettre de mission qui régit les missions annuelles du salarié.

Lieu : le lieu de travail est situé Dojo Régional Rond-Point Albert Camus 91220 Brétigny.

Compte tenu de la nature de l'activité, une partie des missions se déroulera en dehors du siège social de l'association, avec des déplacements professionnels sur l'ensemble de la région ou au-delà (possibilité de prise en charge aux conditions fixées par le comité).

Convention concernée : Convention Collective Nationale du Sport

Temps d'adaptation : Période d'essai de 2 mois

Incompatibilité : La fonction est incompatible avec l'exercice de tout mandat de dirigeant ou d'administrateur au profit d'un OTD ou d'un club affilié à la FFJDA.

Le ou la CTF sera autorisé(e) à exercer une fonction d'enseignant au sein d'un ou plusieurs clubs affiliés à la FFJDA situés sur le territoire du Comité départemental de l'Essonne, qu'après accord du DTN (directeur Technique National) de la FFJDA et avec l'autorisation préalable écrite dudit comité..

POSITIONNEMENT DANS LE COMITE

- Sous l'autorité administrative et fonctionnelle du Président du Comité de l'Essonne de Judo-Jujitsu ;
- Sous l'autorité technique du DTN (Directeur Technique National) de la FFJDA ou son représentant : le Directeur ou la Directrice Technique Régionale.

COMPETENCES NECESSAIRES

- Capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo »
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication ainsi que des outils informatiques : Word, Excel, Powerpoint, réseaux sociaux, ...
- Patrimoine de connaissances ou expériences : sport de haut niveau, formation de cadres, vie fédérale, enseignement du judo, organisations événementielles, textes officiels, ...
- Permis de conduire

EVALUATION DU TRAVAIL

Entretien annuel